URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Objectifs pédagogiques

Connaître les spécificités de l'analyse financière dans le secteur social et médico-social
Comprendre le mécanisme du Plan Pluriannuel d'Investissement introduit par le décret du 22/10/2003
Comprendre les étapes de construction d'un PPI

Programme

Contexte
Le plan pluriannuel d'investissement a été introduit par le décret du 22/10/2003 dans le cadre de la pluri-annualité budgétaire. Il peut être lié à la présentation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM). Il implique pour les ESMS de pouvoir projeter une politique de financement et d'investissement à moyen terme.
Les spécificités de l'analyse financière dans le secteur social et médico-social
- Le traitement des résultats
- Les réserves et les provisions
- Les autres retraitements
Les grands équilibres du bilan financier
- Du bilan au bilan financier
- Le fonds de roulement – le besoin en fonds de roulement et la trésorerie
Le plan pluriannuel d'investissement
- Le cadre réglementaire
- La mise en œuvre et la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement

Public concerné et prérequis pédagogiques

Formation ouverte aux directeurs d'établissements et de services, responsables administratifs et comptables, binôme direction/ comptable conseillé.
Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

0.5 jour(s) - 3.5 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Intervenant.e.(s)

Hélène MEURIN, Comptable à l'Uriopss Hauts de France

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

09h00 à 12h30
soit 3,30 h de formation
Apports théoriques (70%) et exercices pratiques – mises en situations (30%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL
Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).